



Récupérer concept jeux vidéos

Par **mario63**, le **19/03/2011 à 09:12**

Bonjour, dans mes loisirs je développe des jeux vidéos sur téléphone portable que je publie ensuite sur les marchés/store. Je récupère certains concepts pour mes jeux, par exemple j'ai développé un jeu similaire à tétis. Est ce que je viole une propriété intellectuelle, sachant que mon jeu ne porte pas le nom tétis mais que mon jeu se déroule globalement pareil? En ai de même pour les personnages. Je souhaiterais récupérer le personnage de Mario tout en refaisant le graphisme, l'image n'est donc pas trouvée sur internet ou dans un jeu, est ce que je viole une propriété intellectuelle en récupérant le "morphisme" du personnage? et qu'en est il si j'utilise son nom dans le titre du jeu?

Par **mewmew9th**, le **24/07/2013 à 23:20**

bonjour !
Je vais tenter d'apporter une réponse à tes interrogations. Tout d'abord, il faut savoir que les idées ne sont pas protégeables, mais les concepts matérialisant les idées si, via le droit d'auteur, le droit des marques, les brevets...
Donc si tu reprends juste une idée, comme par exemple, un jeu de plate forme, l'idée de tétis, il n'y a pas de problème.
Mais si tu reprends, en plus de l'idée, des concepts du jeu, comme par exemple le graphisme d'un plateau de jeu ou des pièces de tétis, tu risques d'être sanctionné pour contrefaçon. Donc si tu reprend le personnage de mario, tu peux être contre facteur, sachant que l'on se base sur les ressemblances et non les différences pour apprécier la contre façon. Il en va de même si tu reprends un nom (Mario en l'espèce).
J'espère que je t'ai un peu éclairé^^
Mewmew